



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Landestopografie swisstopo
Office fédéral de topographie swisstopo



Die Schweiz auf dem Messtisch

175 Jahre
Dufourkarte

SCHWABE VERLAG



Bundesamt für Landestopografie swisstopo

Die Schweiz auf dem Messtisch

175 Jahre Dufourkarte

Schwabe Verlag



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Landestopografie swisstopo
Office fédéral de topographie swisstopo

Seftigenstrasse 264
3084 Wabern
historic@swisstopo.ch



MIX
Papier aus verantwor-
tungsvollen Quellen
FSC® C083411

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.dnb.de> abrufbar.

© 2020 Schwabe Verlag, Schwabe Verlagsgruppe AG, Basel, Schweiz. Wenn nicht anders vermerkt, liegt das Copyright der Abbildungen beim Bundesamt für Landestopografie swisstopo.

Dieses Werk ist urheberrechtlich geschützt. Das Werk einschliesslich seiner Teile darf ohne schriftliche Genehmigung des Verlages in keiner Form reproduziert oder elektronisch verarbeitet, vervielfältigt, zugänglich gemacht oder verbreitet werden.

Abbildung Umschlag: swisstopo Kartensammlung

Korrektorat: Isabel Haensch, Triest

Umschlaggestaltung: martin zech design

Layout: icona basel gmbh, Basel

Satz: 3w+p, Rimpar

Druck: CPI books GmbH, Leck

Printed in Germany

ISBN Printausgabe 978-3-7965-4199-5

ISBN eBook (PDF) 978-3-7965-4216-9

DOI 10.24894/978-3-7965-4216-9

Das eBook ist seitenidentisch mit der gedruckten Ausgabe und erlaubt Volltextsuche. Zudem sind Inhaltsverzeichnis und Überschriften verlinkt.

rights@schwabe.ch

www.schwabe.ch

Inhalt

<i>Philippe Frei und Felix Frey: Einleitung</i>	11
<i>Simona Boscani Leoni: Tra Alpi e ghiacciai. Aegidius Tschudi, Johann Jakob Scheuchzer e la carta Dufour</i>	21
<i>Felix Frey: Un effort d'uniformisation. La carte topographique de la Suisse et ses origines hétérogènes</i>	39
<i>Philippe Frei: La carte topographique de la Suisse entre enjeux globaux et locaux. Une comparaison internationale</i>	55
<i>Jon Mathieu: Die Walliser Kulturlandschaft des 19. Jahrhunderts im Spiegel der Kartografie</i>	73
<i>Romed Aschwanden: Im Schatten der Grossen. Der Wandel der Bedeutung von inneralpinen Pässen</i>	93
<i>Laurent Tissot: 1845 = annus miserabilis? Entre richesse cartographique et anémie touristique</i>	111
<i>Andreas Schlatter: 200 Jahre Repère Pierre du Niton. Über das Niveau der Schweiz</i>	127
<i>Kurzbiografien</i>	151

Un effort d'uniformisation

La carte topographique de la Suisse et ses origines hétérogènes

Felix Frey

Un panorama sans précédent s'ouvra aux personnes qui, en 1845, découvraient les deux premières feuilles de la carte topographique de la Suisse, avec sa représentation plastique tridimensionnelle des sommets valaisans et des rives du lac Léman portée par l'interaction du noir et du blanc. Dans les régions de montagne, la densité des hachures noires garantit une vision intuitive de la perspective verticale que ne permettent pas les courbes de niveau abstraites. Grâce à l'éclairage par le nord-ouest, les adrets escarpés apparaissent en noir, les légers soulèvements en gris et les plaines en blanc. Cette méthode caractérise notamment la feuille XVII de la carte Dufour, sur laquelle la vallée du Rhône valaisanne se distingue très nettement des falaises abruptes. La sombre complexité des Alpes valaisannes, avec leurs nombreuses parois rocheuses, arêtes, cimes et vallées s'oppose ainsi à la clarté de la plaine.

Si l'on adjoint au territoire national les zones limitrophes des pays voisins, largement représentées sur les feuilles XVI et XVII, le tableau bicolore de la carte topographique de la Suisse (carte Dufour) offre une vision somme toute peu habituelle: les espaces étrangers y apparaissent tout en blanc et seuls sont reconnaissables les routes, fleuves et agglomérations de quelque importance. La représentation du terrain cesse brusquement à la frontière suisse, un contraste d'autant plus frappant lorsque les paysages alpins particulièrement soignés se heurtent à des surfaces blanches quasiment vierges. La partie occidentale du Bas-Valais, par exemple, ressemble davantage à une île volcanique rocheuse surgissant des flots qu'au maillon d'une chaîne montagneuse qui se prolonge en Savoie.

Pourquoi la carte topographique de la Suisse ne propose-t-elle qu'une simple esquisse des territoires étrangers et comment s'explique ce manque

d'informations? La réponse à cette question semble découler de l'appellation même de l'œuvre. Compte tenu du nombre limité de ressources à disposition, le Bureau topographique fédéral a dû se concentrer sur sa mission première, à savoir la mensuration et la représentation topographique des territoires de la Confédération.¹ L'intégration des espaces étrangers et de leur géographie complexe aurait en fait fourni matière à discussion aux détracteurs du projet. Bien que plausible, cette explication reste toutefois incomplète, car elle ne fait aucun cas du contexte singulier dans lequel la première représentation officielle de la Suisse voit le jour: en 1845, la carte topographique avait également une vocation politique. Les deux premières feuilles de cette œuvre représentaient l'État fédéral suisse trois ans avant sa naissance. Le message ainsi transmis était clair: les frontières délimitent les contours de la future Suisse par rapport à ses voisins. La carte topographique illustre donc de manière univoque le paysage alpin suisse tout autant que l'État fédéral à venir. La représentation très précise des frontières nationales met la Suisse en relief, telle une île au milieu d'un océan de blancheur. Les limites cantonales, pour la plupart aisément reconnaissables sur les cartes de l'ancienne Confédération, sont reléguées au second plan dans la carte topographique de la Suisse. Elles y sont certes présentes, bien que discrètes, mais ne peuvent s'opposer à la vision d'un État suisse unifié suscitée par l'œuvre cartographique. En 1845, la carte Dufour évolue donc sur fond de relations tendues entre les cantons, la Confédération et les pays limitrophes.

Le présent article se propose de revenir sur l'aspect politique de la première carte officielle de Suisse en s'appuyant sur les recherches fondamentales des deux historiens David Gugerli et Daniel Speich, dont la monographie *Topografien der Nation* met en évidence le rôle de laboratoire d'essai joué par la carte Dufour lors de la création de l'État fédéral. De fait, l'établissement de cet atlas donne naissance à des processus, compromis et méthodes qui pourront être réutilisés et reproduits dans d'autres domaines de l'action étatique.² La cartographie permet de passer au banc d'essai puis d'optimiser de nouveaux procédés comme, dans notre cas, la collaboration renforcée entre les cantons et la Confédération.

1 Eidgenössisches Topographisches Bureau 1896, 141.

2 Gugerli/Speich 2002.

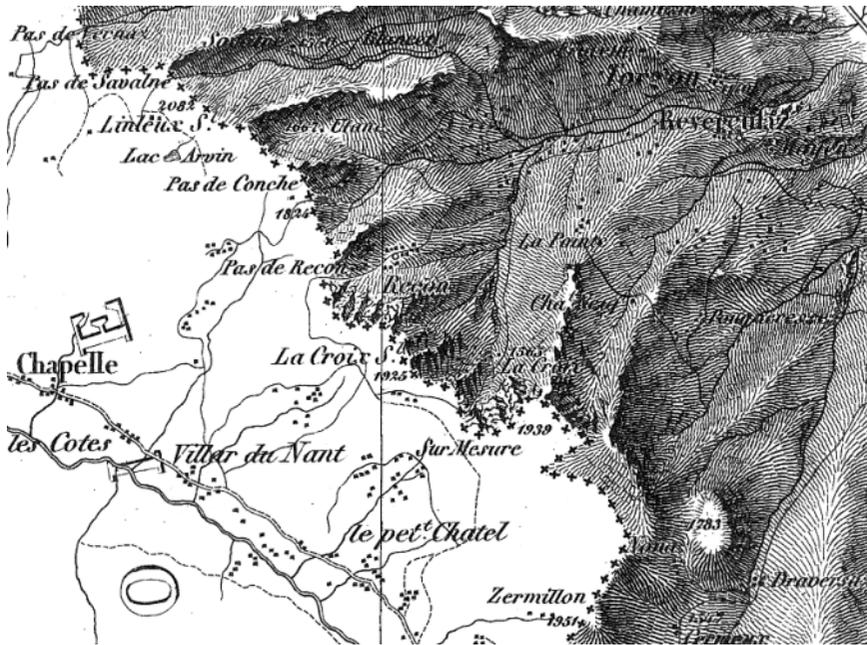


Abb. 7. Le territoire suisse se distingue clairement de l'espace savoyard (sarde) (swisstopo, collection des cartes, TK 017 1844, extrait).

Le rapport entre la cartographie et la constitution de l'État national est un thème qui a suscité l'intérêt de nombreux historiens, en Suisse comme à l'étranger. À l'instar de Gugerli et Speich, ces spécialistes ne se sont pas penchés uniquement sur la manière dont la représentation cartographique d'un territoire peut générer, confirmer voire renforcer la vision de l'État. Les études consacrées aux projets cartographiques de la plus grande diversité (en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Kenya ou en Équateur, par exemple) examinent aussi la question des connaissances déterminantes que peuvent livrer les cartes topographiques dans un contexte colonial ou national. La représentation exacte des zones habitées, des routes, des terrains et des cours

d'eau d'un territoire garantit en effet un avantage décisif aux acteurs économiques, administratifs et militaires.³

Cet article étudie la carte Dufour sous un angle double. D'une part, il revient sur les origines des données de mensuration utilisées pour établir la carte topographique de la Suisse. Celles-ci proviennent de cercles privés, de cantons et de géomètres du Bureau topographique fédéral. Créé en 1838 à l'échelle supracantonale, ce dernier est le précurseur de l'Office fédéral de topographie swisstopo. La grande diversité des sources utilisées reflète la complexité politique de la Confédération dans les années 1830 et 1840, et contraste avec la représentation uniforme de la carte Dufour que nous analyserons dans un second temps. Les feuilles publiées ne dépeignent pas la Suisse comme le ferait une description objective de la situation complexe prévalant en 1845, alors qu'elle n'est encore qu'une souple association de cantons. Elles imposent bien davantage une ligne directrice pour le devenir du pays. Le concept d'État unique y est mis en valeur et les cantons, sans disparaître pour autant, perdent de leur position dominante. La carte Dufour se fait l'écho de la question fondamentale du débat politique des années 1840: la Suisse doit-elle être une confédération d'États ou se développer en État fédéral?

À la croisée des chemins : la Suisse en 1845

Lors de la publication des éditions originales des feuilles XVI et XVII en 1845, la Confédération helvétique est en pleine agitation. Depuis le début de la période de la Régénération (1830–1848), les conservateurs, les libéraux, les populations urbaines et rurales, les protestants, les catholiques et les partisans d'un État laïque ou au contraire proche de l'Église se disputent toujours plus âprement sur la forme d'organisation sociale que doit adopter la Confédération. Dans quelle mesure la représentation politique, la liberté de la presse, la liberté du culte et les libertés économiques doivent-elles être garanties? Comment les cantons peuvent-ils gérer la mécanisation croissante, qui sonne

3 Voir à ce sujet MacArthur 2016; Brückner 2014; Fleet 2011; Hewitt 2010; Radcliffe 2010; voir également l'article de Philippe Frei du présent recueil sur l'historiographie de la cartographie.

le glas de nombreux métiers de tradition? Quelles connaissances doivent transmettre les établissements scolaires et quel rôle les églises doivent-elles jouer dans le paysage éducatif et politique? Sans oublier la principale question des années 1830 et 1840: la Suisse doit-elle rester une confédération de cantons individuels souverains ou prendre la voie d'un État fédéral unifié, doté d'institutions supracantonales affirmées?⁴

Contrairement aux allégations courantes, ce débat n'est pas porté par la rivalité confessionnelle entre protestants et catholiques, comme l'illustre le canton de Zurich qui, dès 1831, adopte une constitution libérale visant l'instauration d'une série de valeurs démocratiques telles la liberté de la presse et du culte ou la sécularisation de l'enseignement. Au total, onze cantons⁵ introduisent une constitution similaire en 1830–1831 et, par là même, inaugurent l'ère de la «Régénération» libérale.⁶ Durant le putsch de Zurich en 1839, la population rurale zurichoise se soulève toutefois contre la vague de changements lancée par une partie de l'élite urbaine dans les années 1830. Les deux camps réunissent une majorité de protestants que divisent les avis sur la sécularisation de la politique et de l'enseignement dans le canton et non les convictions religieuses. Cet événement coûtera la vie à quatorze putschistes et au conseiller d'État zurichois Johannes Hegetschweiler.⁷

L'affrontement entre défenseurs et adversaires d'un État libéral laïque s'accroît au début des années 1840. Les partisans de constitutions cantonales libérales et d'un État fédéral suisse se rassemblent pour lutter contre le «principal ennemi commun»:⁸ l'ordre catholique des Jésuites qui, particulièrement influent en Suisse centrale, réunit les conservateurs opposés à la sécularisation aux théories libérales et au concept tant redouté d'un État central suisse. Les détracteurs du courant libéral de la Suisse centrale s'affirment ainsi comme un mouvement catholique, dont s'éloignent de nombreux réformés conservateurs. Comme l'a montré le putsch de Zurich de 1839, ces derniers

4 Hoppel/Stier 2012, 219–220.

5 Tessin, Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Fribourg, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie et Vaud. Voir à ce sujet Maissen 2000, 5.

6 À ce propos, voir le synopsis sur la Régénération de Kutter (1998).

7 Lerner 2012, 221–261; Lau 2012, 130–132; Antiquarische Gesellschaft Pfäffikon/Paul-Kläui-Bibliothek Uster 1989.

8 Maissen 2015, 196.

rejetent eux aussi l'idée d'un État laïque mais, pour des raisons idéologiques, refusent de s'associer à l'ordre des Jésuites largement impliqué dans la Contre-Réforme.⁹

Jusqu'en 1848, la Diète fédérale est l'organe de la Confédération qui réunit les députés de tous les cantons. Bien que ses principales compétences se limitent à la défense et à la politique extérieure, elle est également le lieu où se déroulent les négociations ayant trait à la nouvelle constitution suisse. Les cantons catholiques conservateurs s'opposent à la révision libérale du Pacte fédéral de 1815. Ils bénéficient, pour ce faire, d'arguments juridiquement valables puisque le Pacte ne prévoit aucune possibilité de révision, ce qui suppose l'assentiment unanime des membres, tandis que les cantons libéraux prônent une révision par vote à la majorité.¹⁰ La question constitutionnelle est le principal point de discordance entre visions et conceptions diverses: la Suisse doit-elle adopter une constitution fédérale libérale ou conserver le Pacte fédéral de 1815?

En 1844 et 1845, le débat sur l'avenir de la Confédération – État fédéral ou confédération d'États, libérale ou conservatrice, laïque ou religieuse – évolue en conflit armé, notamment dans le canton de Lucerne.¹¹ Au mois d'octobre 1844, le gouvernement lucernois transfère aux Jésuites le portefeuille cantonal de l'éducation. Cette décision, prise par le canton en vertu du droit inhérent à sa qualité d'État souverain, se traduit par une escalade des tensions suivie d'explosions de violence. Deux expéditions brutales des Corps francs menées en 1844 et 1845 par des représentants libéraux, dont l'écrivain Gottfried Keller, s'emploient à renverser le gouvernement lucernois. Ce projet échoue, les pertes sont lourdes.¹² Le 11 décembre 1845, les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Zoug, de Fribourg et du Valais concluent, de leur côté, une association de défense contre les Corps francs anticléricaux. Celle-ci est plus connue, au sein de la Confédération, sous la désignation négativement connotée de *Sonderbund* (alliance séparée) que lui

9 Ibid., 191–193, 196; Andrey 2004, 625–626.

10 Andrey 2004, 619–620.

11 Dès 1839, les cantons d'Argovie, de Soleure et du Valais connaissent des échauffourées parfois armées et des tentatives de renversement (voir à ce sujet Maissen 2000, 8).

12 Maissen 2000, 9.

confèrent les libéraux.¹³ En 1845, date de la première publication des feuilles XVI et XVII de la carte Dufour, la Confédération est encore à cent lieues de toute unité politique.

En juillet 1847, la Diète vote une motion de dissolution du *Sonderbund*, approuvée par une majorité de douze cantons, et la mise en place d'une commission constitutionnelle.¹⁴ Le débat entourant la révision de la Constitution montre donc que les conflits des années 1840 ne reposent pas systématiquement sur l'identité religieuse des intervenants. De fait, les cantons catholiques du Tessin et de Soleure votent non seulement pour la dissolution de l'alliance séparée, mais rejoignent également le camp de la majorité libérale de la Diète durant la guerre de 1847; le canton catholique d'Appenzell Rhodes-Intérieures ainsi que le canton réformé de Neuchâtel, quant à eux, optent pour la neutralité. Au final, le *Sonderbund* est vaincu par les troupes de l'armée confédérale placée sous les ordres de Guillaume Henri Dufour (1787–1875). C'est également à lui que l'on doit la brièveté des affrontements (un mois) et le nombre «limité» de victimes (moins d'une centaine).¹⁵ En 1847, Dufour, qui dirige également le projet de cartographie qui nous préoccupe, sait pertinemment que seul un délicat équilibre entre les parties peut assurer la pérennité de l'État fédéral à fonder. La création de cet État en 1848 se pose comme un compromis entre les aspirations libérales et conservatrices. En instaurant un État national unifié à vocation libérale qui délègue toutefois des compétences étendues aux cantons, notamment dans le secteur très controversé de l'enseignement, la Constitution fédérale de 1848 crée une base déterminante pour l'existence à long terme de l'État fédéral helvétique.¹⁶

Diversité des bases de la carte Dufour

La carte Dufour s'appuie sur des levés originaux, c'est-à-dire sur les résultats de travaux de mensuration à grande échelle (1:25 000 pour le Plateau suisse, le Jura, et le sud du Tessin, 1:50 000 dans les Alpes). Le Bureau topogra-

13 Maissen 2015, 196–197.

14 Moos 1997.

15 Lerner 2012, 289–320.

16 Maissen 2000.

phique fédéral se sert de cette matière première pour concevoir la carte topographique de la Suisse au 1:100 000.

Les levés originaux reflètent les hésitations entre État national et confédération d'États, qui caractérisent la Suisse des années 1830 et 1840. Les deux feuilles publiées en 1845 contiennent ainsi des informations topographiques issues de trois sources institutionnelles bien distinctes. Certaines de ces données ont été levées par les cantons eux-mêmes; au Valais, l'organe supracantonale du Bureau topographique fédéral a effectué la majorité des mensurations et la Société helvétique des sciences naturelles a elle aussi contribué à l'établissement de la feuille XVII en fournissant ses propres géodonnées.¹⁷ Le visuel homogène de la carte topographique de la Suisse repose donc sur l'interaction d'acteurs de divers horizons: cantons, Confédération et secteur privé.

Genève

Le canton de Genève mesure son territoire au 1:12 500 dès les années 1837–1838, puis publie ses résultats dans la carte topographique du canton de Genève (1:25 000) en 1842. Deux ans plus tard, les levés cantonaux serviront de base à l'établissement de la feuille XVI de la carte topographique de la Suisse.

Bien qu'elle voie le jour sans la moindre subvention fédérale, la carte du canton de Genève reste étroitement liée au Bureau topographique fédéral. Dufour est en effet à la tête du projet de cartographie cantonale et assume ainsi la double fonction de topographe cantonal et fédéral.¹⁸ Il est donc difficile de séparer les deux cartes, le projet de Genève ayant servi de terrain d'essai pour des procédés mis en œuvre dans la carte topographique de la Suisse. La carte topographique du canton de Genève permet à Dufour de tester la représentation des courbes de niveau des bases topographiques sous forme de hachures. Il fait appel à des ingénieurs et graveurs expérimentés comme Isaac Christian Wolfsberger, Rinaldo Bressanini et Adolphe-Marie-François Bétemps, qui joueront plus tard un rôle déterminant dans la création de la

17 Feldmann 2011, 27–29.

18 Eidgenössisches Topographisches Bureau 1896, 110–111.

carte topographique de la Suisse.¹⁹ La carte du canton de Genève de 1842 est donc, en quelque sorte, une répétition générale de la carte topographique de la Suisse. Elle met en exergue les liens étroits qui unissent le Bureau topographique fédéral et les structures des cantons encore souverains.

Vaud

Les parties des feuilles XVI et XVII qui relèvent des cantons de Vaud et de Berne sont élaborées dans des conditions politiques différentes. S'ils conduisent eux-mêmes les travaux de mensuration, les cantons bénéficient, contrairement à Genève, de subventions fédérales. Celles-ci s'élèvent bien à 20'000 francs dans le cas du canton de Vaud. Au total, le coût des travaux, achevés en 1848, avoisine 78'000 francs. Le Bureau topographique impose la représentation des levés au 1:25 000, «conformément aux instructions du quartier-maître général de la Confédération», afin de permettre la réutilisation des originaux vaudois dans la carte Dufour sans correction majeure. Le canton conserve néanmoins la souveraineté sur les géodonnées cantonales. Les levés originaux restent ainsi en sa possession, comme le souligne un accord conclu en 1843 entre le canton de Vaud et le Bureau topographique fédéral.²⁰

Valais

Les travaux de mensuration du Valais sont financés par le Bureau topographique fédéral, qui y affecte en grande partie son propre personnel. On y retrouve des topographes qui, quelques années plus tôt, ont participé à l'établissement de la carte du canton de Genève.²¹ Une fois encore, cet environnement reflète l'interaction entre la mensuration cantonale et fédérale. La zone alpine s'avère toutefois plus difficile à mesurer que la douce région genevoise.

19 Ibid., 144–145.

20 Ibid., 172–173.

21 Gugerli/Speich 2002, 188–189.

Isaac Christian Wolfsberger décrit ainsi son expérience valaisanne dans un courrier adressé à Guillaume Henri Dufour en 1839:

«Les terrains qui me restent à parcourir sont presque tous au dessus de 2000 mètres, et je suis pour cela obligé de prendre un second porteur, les habitations étant trop éloignées pour qu'il soit possible d'y coucher chaque nuit.»²²

La complexité des travaux de mensuration dans les montagnes du Valais constitue, pour de nombreux topographes, un défi sans précédent. Dans les cantons de montagne aux accès difficiles, les finances sont souvent trop limitées pour permettre un projet de mensuration propre ou subventionné comme dans les cantons de Genève ou de Vaud. Hormis l'Oberland bernois et les Alpes vaudoises, les régions de montagne suisses sont levées directement par le Bureau topographique fédéral.²³

La diversité des conditions d'établissement des données topographiques utilisées pour les feuilles XVI et XVII est le miroir de la situation à l'échelle de la Suisse. Sur le Plateau suisse, les levés cantonaux s'appuient sur des subsides fédéraux, tandis que les travaux de mensuration des régions de montagne sont entièrement pris en charge par le Bureau topographique fédéral. La Suisse du Nord-Ouest, pour sa part, détient des ouvrages cartographiques à financement privé qui peuvent être utilisés pour la carte Dufour.²⁴ Privés, cantonaux, cantonaux et fédéraux ou uniquement fédéraux: la responsabilité et le financement des mensurations varient considérablement en fonction de la région. Les bases de la carte Dufour renvoient donc l'image d'une Confédération dans laquelle le canton demeure la principale entité politique. Mais la cartographie de l'espace alpin dans sa quasi-totalité et le subventionnement des levés cantonaux par le Bureau topographique fédéral mettent également en lumière l'influence croissante des institutions et procédures nationales, avant même la création de l'État fédéral suisse en 1848. Les tiraillements en-

22 Citation selon Gugerli/Speich 188, lettre de Wolfsberger à Dufour, 30.06.1839, BAR E 27 n° 22642 HAZ d/3771.

23 Eidgenössisches Topographisches Bureau 1896, carte «Die Originalaufnahmen für die Dufourkarte», encart page 196.

24 Wallner 1995; Wolf 1879, 230–250.

tre l'État fédéral et la confédération d'États se reconnaissent aisément dans l'hétérogénéité des travaux de mensuration nécessaires à la carte Dufour.

Efforts d'uniformisation

La carte topographique de la Suisse repose sur de nombreuses sources de données: les deux premières feuilles sont ainsi établies sur la base de mensurations cantonales, fédérales ou cantonales avec subventions fédérales. Le Bureau topographique fédéral s'efforce toutefois d'assurer une homogénéité maximale dès la création des bases topographiques de la carte Dufour. L'utilisation, par exemple, de couleurs différentes pour les cours d'eau dans les levés originaux des cantons (bleu à Zurich et noir à Genève) pourrait en effet représenter un problème majeur. La multiplicité des normes de représentation appliquées dans les levés originaux entraverait notamment l'uniformisation ultérieure des données servant de base à la carte Dufour. Comment le Bureau topographique fédéral parvient-il dès lors à garantir l'uniformité des levés originaux?

La vérification et la correction des échantillons cantonaux sont les deux principales méthodes ayant permis d'éviter la prolifération des formes de levés et de représentations. Citons, à titre d'exemple, le canton de Vaud, qui dispose de son propre bureau topographique à Lausanne. Les travaux de mensuration cantonale y sont attribués à H. Piccard. En 1835–1836, celui-ci remet ses premiers échantillons au quartier-maître général Dufour, qui, malgré sa bienveillance, revient sur quelques points particuliers en rappelant que les maisons doivent être représentées en rouge, les forêts en kaki pâle et les vignobles en violet clair. Le jeune topographe avait manifestement utilisé les mauvaises couleurs dans ses modèles. En novembre 1835, Dufour se rend à Lausanne pour encadrer les travaux du Bureau topographique cantonal. Il y organise également une conférence sur les possibilités d'accélération des levés topographiques à laquelle participent les responsables de la Commission topographique du canton.²⁵

Comme l'illustre le cas du canton de Vaud, Guillaume Henri Dufour s'investit énormément dans les tâches de coordination afin de garantir l'uni-

25 Eidgenössisches Topographisches Bureau 1896, 112–113.

formisation des mensurations cantonales. En 1837, lorsque les premiers topographes fédéraux entament les travaux de mensuration du Valais, Dufour publie l'instruction pour les levés au 1:25 000 (*Instruktion für die Aufnahmen in 1/25 000*), qui sera suivie de l'instruction adaptée pour les levés au 1:50 000 (*Instruktion für die Aufnahmen in 1/50 000*) valable dans les régions de montagne.²⁶ Fort détaillés, ces documents doivent garantir l'uniformité du levé et de la représentation des données topographiques, et remplacent en quelque sorte l'échange direct entre l'état-major de Dufour, stationné à Carouge près de Genève, et les coordinateurs des travaux de mensuration cantonaux toujours plus nombreux. À l'instar du contrôle des échantillons de Piccard, les instructions doivent également permettre la réutilisation des bases topographiques de chaque canton pour l'objectif poursuivi: la carte topographique de la Suisse. Dufour veut ainsi éviter que la coexistence de mensurations fédérales, cantonales et privées n'aboutisse à une mosaïque de levés originaux qu'il serait difficile de synthétiser en une carte de Suisse homogène.

Les instructions définissent notamment les objets devant être intégrés aux levés originaux. Elles précisent que certains objets «doivent figurer sur la carte», indépendamment de ceux que les autorités cantonales pourraient exiger si elles contribuaient à son financement.²⁷ Cet énoncé résume parfaitement l'objectif des instructions. En effet, le Bureau topographique fédéral n'ignore pas que, bien souvent, les cantons s'intéressent en premier lieu à la cartographie de leur propre territoire. En l'absence de toute réglementation et coordination par le Bureau, le risque que les bases cantonales s'appuient sur des procédés et critères très différents étant plus élevé, Dufour s'efforce de détailler ses instructions au maximum. Celles-ci stipulent, par exemple, que les «maisons, fermes et chalets d'alpage» doivent être représentés en rouge, comme l'avait signalé Dufour à Piccard quelques années auparavant. Les ponts en pierre doivent eux aussi être indiqués en rouge, le noir étant réservé aux ponts en bois.²⁸

Le Bureau topographique fédéral garantit l'homogénéité des levés originaux et, partant, une base de travail optimale pour la carte Dufour au moyen

26 Locher 1954, 5.

27 Eidgenössisches Topographisches Bureau 1896, annexe 1, 255.

28 Ibid., annexe 1, 256.

de lettres, discussions de vive voix et instructions écrites. Mais le véritable processus d'uniformisation intervient seulement lors de la production de la carte topographique. Plutôt que de simplifier les levés originaux pour les adapter au 1:100 000, la carte Dufour les modifie de manière fondamentale. La polychromie des bases topographiques s'efface devant le noir et blanc du produit final, les courbes de niveau sont remplacées par des hachures et les vignobles disparaissent entièrement du paysage.

La conception de la carte topographique de la Suisse marque un tournant dans les relations entre le Bureau topographique et les cantons. Si l'état-major de Dufour ne joue qu'un rôle réglementaire et coordonnateur au moment des travaux de mensuration cantonaux, il détient la souveraineté d'interprétation et d'action lors de la création des cartes publiées. À première vue, ceci peut sembler logique puisque la production d'une carte de Suisse uniforme ne peut être l'œuvre que d'un organe centralisé, et non de cantons pris individuellement. La redéfinition des compétences fédérales et cantonales ne va pourtant pas de soi. En atteste la controverse toujours d'actualité qui entoure la définition des noms de localités et lieux-dits dans les cartes topographiques.

Pour lever ces derniers, les membres du Bureau de topographie fédéral interrogent généralement des instituteurs d'écoles communales au cours de leurs travaux sur place. Comme le rappellent David Gugerli et Daniel Speich, cette méthode soulève toutefois des critiques après la publication des deux premières feuilles de la carte topographique en 1845. La détermination et la publication de noms de localités et de lieux-dits par un organe supracantonal sans consultation des cantons et des communes attisent les tensions déjà palpables entre partisans de cantons autonomes et disciples de l'État fédéral en devenir. À l'occasion de la séance de la Diète fédérale de 1846, la légation grisonne propose que le Bureau topographique fédéral soumette ses dessins aux autorités locales avant de les faire graver sur cuivre.²⁹ Le Bureau adapte ses pratiques de dénomination en conséquence, ce qui résout en grande partie la question de la nomenclature.

La production de la carte topographique de la Suisse a donné lieu à des expériences, déroulements et procédés qui ont assuré un juste équilibre entre

29 Gugerli/Speich 2002, 80.

les prétentions cantonales et les compétences (pré)-fédérales. La carte Dufour instaure donc un usage fédéral avant même la création de l'État fédéral suisse en 1848.

Représentation cartographique de l'État fédéral

La carte topographique de la Suisse ne se limite pas à fournir des informations géographiques sur le futur État fédéral. Elle souligne également le concept d'État suisse unifié. Comme indiqué précédemment, elle met en avant les frontières nationales en esquissant les territoires limitrophes qui, dépourvus de leurs propriétés géographiques, apparaissent sur un fond blanc unidimensionnel. Elle offre en revanche un panorama saisissant des montagnes suisses grâce à une représentation exemplaire du relief. La Suisse s'y impose comme une île aux contours clairs et précis. Les frontières intérieures de la Confédération, pour leur part, se font très discrètes. Si les levés originaux délimitent encore les cantons par d'épaisses lignes violettes, la carte topographique de la Suisse est dominée par la vision d'un pays politiquement uni. Cette œuvre véhicule ainsi le concept d'un État fédéral, qui n'existe encore qu'au stade embryonnaire lorsque les deux premières feuilles sont publiées.

L'interaction complexe entre les travaux de mensuration cantonaux et fédéraux qui forment le socle de la carte Dufour ne s'oppose qu'à première vue au message global de l'œuvre. Bien que le Bureau topographique fédéral ait dirigé les travaux de mensuration dans les seuls cantons de montagne comme le Valais, les efforts déployés, par exemple, par les cantons de Genève et de Vaud témoignent d'une coordination et d'une collaboration croissantes entre autorités cantonales et supracantonales, avant même l'avènement de l'État fédéral. Ces deux cantons, à l'instar de la majorité des cantons du Plateau suisse, restent certes souverains en matière de mensuration de leur territoire, mais la production de la carte Dufour établit malgré tout un processus fédéral de communication et de négociation à une période où l'État fédéral n'a pas encore de réalité. L'équilibre entre intérêts cantonaux et fédéraux qui entoura la naissance de la carte topographique de la Suisse s'avérera déterminant pour la création de l'État fédéral qui suivit peu après.

Bibliographie

- Andrey, Georges: «Auf der Suche nach dem neuen Staat (1798–1848)» in: Geschichte der Schweiz und der Schweizer, Bd. III, Basel u. a. 2004.
- Antiquarische Gesellschaft Pfäffikon/Paul-Kläui-Bibliothek Uster (éd.): Züriputsch: 6. September 1839. Sieg der gerechten Sache, oder Septemberschande?, Pfäffikon, Uster 1989.
- Brückner, Martin: «Mapping the Nation: History and Cartography in Nineteenth-Century America» in: The Journal of American History 101, 2014, 252–253.
- Eidgenössisches Topographisches Bureau (éd.): Die Schweizerische Landesvermessung 1832–1864, Bern 1896.
- Feldmann, Hans-Uli: «Dufours Kartenwerk. Aufnahme, Stich, Druck» in: Cartographica Helvetica 54, 2017, 23–47.
- Fleet, Christopher u. a.: Scotland. Mapping the Nation, Edinburgh 2011.
- Gugerli, David/Speich, Daniel: Topografien der Nation. Politik, kartografische Ordnung und Landschaft im 19. Jahrhundert, Zürich 2002.
- Hewitt, Rachel: Map of a Nation. A Biography of the Ordnance Survey, London 2010.
- Hippel, Wolfgang von/Stier, Bernhard: Europa zwischen Reform und Revolution. 1800–1850, Stuttgart 2012.
- Kutter, Markus: Jetzt wird die Schweiz ein Bundesstaat. Von den Revolutionen der 1830er Jahre zur ersten Bundesverfassung (1830–1848), o.O. 1998.
- Lau, Thomas: Kleine Geschichte Zürichs, Regensburg 2012.
- Lerner, Marc H.: A Laboratory of Liberty. The Transformation of Political Culture in Republican Switzerland, 1750–1848.
- Locher, Theo: Bernische Kartierung zur Zeit der Dufourkarte und Vorarbeiten zum Bernischen Kataster, Bern 1954.
- MacArthur, Julie: Cartography and the Political Imagination. Mapping Community in Colonial Kenya, Athen 2016.
- Maissen, Thomas: «The 1848 Conflicts and their Significance in Swiss Historiography», in: Butler, Michael/Pender, Malcolm/Charnley, Joe (éds.): The Making of Modern Switzerland 1848–1998, Basingstoke u. a. 2000, 3–34.
- Maissen, Thomas: Geschichte der Schweiz, Baden 2015.
- Moos, Carlo: «Im Hochland fiel der erste Schuss»: Bemerkungen zu Sonderbund und Sonderbundskrieg», in: von Hildbrand, Thomas/Tanner, Albert (éd.): Im Zeichen der Revolution. Der Weg zum Schweizerischen Bundesstaat 1798–1848, Zürich 1997, 161–177.
- Radcliffe, Sarah A.: «Re-Mapping the Nation. Cartography, Geographical Knowledge and Ecuadorean Multiculturalism», in: Journal of Latin American Studies 42, 2010, 293–323.

Wallner, Thomas: «Die Topographische Karte des Kantons Solothurn von Urs Josef Walker», in: Cartographica Helvetica 11, 1995, 11–17.

Wolf, Rudolf: Geschichte der Vermessungen in der Schweiz als historische Einleitung zu den Arbeiten der schweiz. geodätischen Commission, Zürich 1879.

Abstract

Die 25 Blätter der Topographischen Karte der Schweiz vermittelten eine eindeutige politische Botschaft. Das Kartenbild hob die Eidgenossenschaft vom Ausland markant ab, während kantonale Grenzen nur bei genauem Hinsehen sichtbar waren. Der Gedanke eines geeinten Bundesstaates war bereits 1845 mit aller Deutlichkeit in die Topographische Karte der Schweiz eingelesen. Der Weg zur Karte war jedoch weniger einheitlich und bundesstaatlich, als es das Kartenbild suggerierte: Eidgenössische, kantonale und private Vermessungsprojekte steuerten die topografischen Grundlagen zur Dufourkarte bei. Der Artikel beleuchtet dieses Spannungsverhältnis und zeigt auf, wie das Eidgenössische Topographische Bureau darauf hinarbeitete, trotz heterogener Herkunft der topografischen Grundlagen eine einheitliche Karte der Schweiz zu erstellen.